



**DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION
POUR LA SANCTION ET LA RECONNAISSANCE**

Cours
Communications et littérature québécoise
FRA-2102-2

Programme d'études de la formation de base commune
Français, langue d'enseignement

Novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 1
Contenu de l'évaluation	p. 2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	p. 3
Les critères d'évaluation	p. 3
La maîtrise des connaissances	p. 3
La pondération	p. 3
Les savoirs	p. 3
Spécifications des instruments d'évaluation	p. 4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	p. 4
La composition de l'épreuve	p. 4
Les outils de collecte de données	p. 4
Le matériel autorisé	p. 4
Les outils de jugement	p. 5
Le seuil de réussite	p. 5
La reprise	p. 5

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

La définition du domaine d'évaluation est le document de référence qui assure la validité des épreuves sur le plan provincial¹. En outre, elle permet l'élaboration d'épreuves en versions équivalentes.

La définition du domaine d'évaluation des épreuves ministérielles est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La définition du domaine d'évaluation des autres épreuves est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par la Société GRICS (BIM), si elle en reçoit le mandat des commissions scolaires. D'un point de vue éthique, seuls les responsables de l'élaboration des définitions du domaine d'évaluation, nommés précédemment, peuvent en modifier le contenu.

Les épreuves élaborées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont conformes au contenu des définitions du domaine d'évaluation concernées. Il est recommandé qu'il en soit ainsi pour les autres épreuves.

1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, page 55.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé et mieux-être • Citoyenneté • Monde du travail • Environnement et consommation <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Classe de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications langagières liées à l'exploration de la littérature québécoise 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue d'enseignement <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications et littérature québécoise FRA-2102-2
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter une situation de vie liée à la classe de situations visée par le cours. 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Lexique • Autres notions et techniques • Langue orale
Critères d'évaluation et pondération	
<p>Critère d'évaluation de la compétence</p> <p>Interprétation juste et rigoureuse d'un message écrit (50 %)</p> <p>Expression adéquate d'un message écrit clair et cohérent (50 %)</p>	<p style="text-align: center;">Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p>

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont pris tels qu'ils sont formulés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

Interprétation juste et rigoureuse d'un message écrit

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- dégager les principaux éléments narratifs (auteur, narrateur, personnages, lieux, époque, intrigue) et textuels du roman (description, narration, dialogue);
- dégager le sens du texte;
- distinguer l'univers réel de l'univers fictif;
- interpréter le sens figuré ou évocateur des mots, des expressions ou des images;
- dégager le point de vue adopté par l'auteur, le narrateur ou certains personnages;
- fonder son interprétation de l'œuvre lue sur des critères ou des extraits pertinents;
- exprimer son appréciation de l'œuvre lue par rapport aux idées, aux émotions ou aux valeurs présentées et à la justifier à l'aide d'extraits ou d'exemples.

Expression adéquate d'un message écrit clair et cohérent

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- tenir compte des éléments du contexte de communication (intention de communication, destinataire, adaptation de ses propos à l'univers réel ou fictif, pertinence des idées);
- produire un message clair et cohérent (ordre logique ou chronologique des événements ou actions, regroupement en paragraphes, liens entre les phrases et entre les paragraphes établis au moyen de marqueurs de relation courants ainsi que d'organismes textuels appropriés, harmonisation des temps, emploi de mots substitués appropriés, concordance des temps, absence de contractions);
- utiliser un vocabulaire juste et précis et un niveau de langue approprié;
- respecter les règles de la syntaxe et de la ponctuation (phrases complètes, bien construites et de types variés).

La maîtrise des connaissances

L'évaluation des connaissances s'effectue par l'intermédiaire de l'évaluation de la compétence, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à l'évaluation de la compétence est de 100 %. La répartition de la pondération des critères d'évaluation est présentée dans le tableau de la page précédente.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont ceux visés par le cours et ceux des cours précédents. Ils sont choisis en fonction du traitement de la situation de vie.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve est composée d'une seule partie, divisée en deux sections qui sont administrées en deux séances. L'épreuve est d'une durée maximale de 3 heures 15 minutes.

Section « Interprétation juste et rigoureuse d'un message écrit » : 75 minutes

Section « Expression adéquate d'un message écrit clair et cohérent » : 2 heures

Note : La première tâche contient la mise en situation et l'activité préparatoire permettant de mieux cerner la situation de vie traitée dans l'épreuve.

La composition de l'épreuve

L'épreuve traite d'une situation de vie relative aux communications langagières liées à l'exploration de la littérature québécoise.

Section « Interprétation juste et rigoureuse d'un message écrit »

L'adulte lit un court roman québécois, des textes informatifs ou expressifs qui touchent l'univers littéraire québécois. Il répond ensuite à une série de questions portant sur l'œuvre ou sur le texte lu.

Section « Expression adéquate d'un message écrit clair et cohérent »

L'adulte rédige un texte à caractère expressif ou narratif, comportant au maximum 300 mots.

Les outils de collecte de données

Section « Interprétation juste et rigoureuse d'un message écrit »

- Questionnaire

Section « Expression adéquate d'un message écrit clair et cohérent »

- Production écrite

Le matériel autorisé

Pour toutes les sections :

- Dictionnaire usuel de la langue française et dictionnaire spécialisé
- Grammaire
- Ouvrage sur la conjugaison
- Roman québécois

Les outils de jugement

Section « Interprétation juste et rigoureuse d'un message écrit »

- Une clé de correction
- Une grille d'évaluation à interprétation critérielle comportant une échelle d'appréciation à cinq échelons

Section « Expression adéquate d'un message écrit clair et cohérent »

- Une grille d'évaluation à interprétation critérielle comportant une échelle d'appréciation à cinq échelons

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

L'épreuve doit être reprise en entier dans une version différente.